

Situation Economique et Financière - Intelligence Artificielle : quelques surprises de taille !

Consultation Situation Economique et Financière

Bilan d'exécution budgétaire 2018 - budget 2019

Pôle emploi fait du «gras sur le dos des salarié-es»

A la lecture du bilan d'exécution budgétaire arrêté 2018, le SNU fait constater que Pôle emploi a terminé l'année avec un excédent de 6 millions d'euros sur le budget de fonctionnement alors qu'il avait déclaré ne pas avoir un sou pour revaloriser le point salarial, ni en 2018 ni en 2019.

Pôle emploi n'ayant pas le droit de faire des «réserves, ces 6 millions sont perdus puisqu'ils devront être «rendus» au ministère. Le SNU dénonce cette pratique de pressurisation des budgets consacrés aux personnels ; Au total le SNU souligne que les frais de fonctionnement (dont les salaires) ont diminué de 119 millions d'euros en 10 ans.

Les effectifs : Quand c'est flou ...

Concernant les effectifs, le SNU fait remarquer que les chiffres issus de la loi de finances présentés par la direction générale au conseil d'administration de PE de décembre 2018 (46045 Équivalents temps Plein) sont différents de ceux présentés au conseil d'administration du 12 mars 2019 (46084 ETP) ; le SNU souligne cette incohérence d'autant plus que les masses salariales associées à ces volumes d'effectif varient en sens inverse ; Ainsi Pôle emploi affiche une baisse de la masse salariale de 600 euros par agent entre décembre 2018 et mars 2019. A nos questionnements, la direction nous répond que le chiffre de décembre 2018 était prévisionnel et que celui de mars 2019 est le définitif ; ces explications ne nous ont pas convaincus puisque notre vérification dans la loi de finance atteste que le chiffre à retenir est celui présenté en décembre 2018 ; C'est d'ailleurs avec ce même chiffre (46045) que Pôle emploi a bâti son budget 2019. Devant tant d'incohérences, le SNU prendra contact avec le président du conseil d'administration.

Vote sur la consultation sur la situation économique et financière de Pôle emploi :

16 votant-e-s - Abstention : 8 (CFDT, CFTC, SNAP) - Contre : 8 (CGT, FO, SNU)

Déclaration du SNU

La situation financière et économique de PE présentée ce jour en Comité Central d'Etablissement reflète les choix politiques et gestionnaires de la direction générale depuis des années ; le SNU ne peut pas y souscrire..

Accepter que l'Etat ne remplisse pas ses engagements en diminuant la subvention pour charge de service public qu'il verse chaque année à PE ne peut pas nous satisfaire ! La charge de service public n'a pas diminué bien au contraire...

Accepter une nouvelle diminution des effectifs alors que chômage ne baisse pas ne peut pas nous satisfaire !

Accepter des choix d'investissements pour accélérer le tout numérique au détriment de l'intermédiation et du contact humain ne peut pas nous satisfaire !

Accepter de bloquer les salaires sous prétexte de contrainte budgétaire et afficher un excédent de 6 millions d'euros ne peut pas nous satisfaire !

Le SNU conteste ces choix de restrictions budgétaires qui aboutissent à une dégradation du service rendu au public et qui par le passé ont toujours permis aux décideurs de justifier le recours à la privatisation ou au démantèlement.

A ce titre l'opacité entretenue par le gouvernement et la direction générale sur l'avenir de PE à travers l'absence de convention tripartite et d'assurance chômage ne peut que nous conforter dans notre conviction de continuer à alerter les usagers et les personnels sur l'avenir de Pôle emploi et plus généralement sur le Service Public de l'Emploi.

Pour l'ensemble de ses raisons, le SNU se prononce **CONTRE** les choix budgétaires traduits dans les documents qui nous sont présentés aujourd'hui.

Intelligence artificielle : «préparez vos mouchoirs !...»

20 millions d'euros supplémentaires pour développer nos services autour de l'Intelligence Artificielle, c'est le cadeau offert par le secrétaire d'état au numérique à Pôle emploi.

De quoi alimenter plusieurs cocoricos de la direction à la UNE d'Intranet.

Patatras ! en pleine séance de CCE, les élu-es demandent la communication de la convention signée par J. Bassère et le ministère qui a permis de recevoir ces fonds. La direction refuse de communiquer cette convention au prétexte qu'elle serait confidentielle et donc non diffusable ; secrète ?

Certain-es élu-es rétorquent qu'ils ont eu connaissance de cette convention et que celle-ci conditionne le versement des fonds à des engagements de réductions d'effectif à trois ans (environ 350 ETP) ainsi qu'à un retour sur investissement de 20 millions d'euros sur la même période.

Devant le refus de la direction de fournir une information transparente sur ce sujet, le SNU a exigé une nouvelle réunion du CCE sur cette question et a exigé également que cette convention soit parmi les documents nécessaires à la préparation du CCE.

Si la direction ne répond pas favorablement à notre demande alors le SNU déclenchera et emploiera les moyens légaux pour faire valoir son droit à une information sincère et loyale sur le sujet en CCE.

Vote sur la demande d'un CCE avec tous les documents nécessaires à la question Intelligence Artificielle :

20 votant-e-s.

Pour : 15 (CFDT, CFTC, CGT, SNAP, SNU) + soutien STC

Abstention : 5 (FO)

Consultation sur la généralisation du dispositif « rénovation de l'accueil téléphonique entreprises »

Déclaration du SNU

Le SNU a toujours milité pour l'internalisation des missions et se félicite de voir que la direction décide de faire aboutir les appels du 3995 dans nos agences ou nos services. Nous regrettons cependant qu'une partie reste encore gérée par un sous-traitant.

L'aboutissement des appels en agence aurait été idéal si l'organisation de travail associée était claire pour les agent-es. Or, nous avons le témoignage d'équipes entreprises qui croulent sous les appels qui ne les concernent pas et ne savent pas comment les orienter. La charge de travail devient alors insupportable car les moyens attribués aux équipes entreprises ne sont pas suffisants en termes d'agent-es et de temps consacrés à ces activités supplémentaires.

Il est urgent dans l'intérêt des usagers et de la qualité du service à rendre que les effectifs à Pole Emploi soit renforcés.

Le SNU continuera de réclamer une augmentation des effectifs à Pole Emploi afin de garantir à l'usager un service de qualité sur l'ensemble du territoire et de garantir aux conseiller-es des conditions de travail à la hauteur de leur mission de service public.

Le SNU Pôle emploi émet donc un vote en ABSTENTION pour toutes les raisons évoquées.

Vote sur la consultation sur la généralisation du dispositif « rénovation de l'accueil téléphonique entreprises »

19 votant-e-s.

Pour : 9 (CFDT, CFTC, CGC)

Contre : 1 (CGT)

Abstention : 9 (FO, SNAP, SNU)



www.snutefifsu.fr/pole-emploi

@SnuPoleEmploi

@snu.pole.emploi.fsu

Vos élu-es SNU au CCE : Delphine CARA - Christophe RIBEIRO - Franck ROHOU - Fabienne TOUZE - Siham TREIL
Représentant Syndical : Michel BREUVART.